

Sarah Bouillaud pour La Croix

Des crédits carbone destinés à limiter les coupes rases

Des entreprises proposent des crédits carbone exigeants pour préserver les puits de carbone. En Indre-et-Loire, le propriétaire du château d'Ussé espère ainsi maintenir son patrimoine forestier.

Château d'Ussé (Indre-et-Loire)
De notre envoyée spéciale

Niché en plein cœur de la vallée de la Loire, le château d'Ussé est plus connu pour son romantisme architectural et le raffinement de son jardin à la française signé Le Nôtre que pour la richesse de son domaine boisé. « Et pourtant, nous avons une forêt très diversifiée avec de magnifiques spécimens, comme ces deux cèdres du Liban près de la chapelle, qui ont été offerts par Chateaubriand à la duchesse de Duras en 1808 », relate Arnaud (1), l'un des actuels propriétaires.

Lorsqu'il reprend les rênes de la propriété familiale en pleine pandémie de Covid, cela fait trente ans que les 700 hectares de bois n'ont pas, ou presque, été exploités. « À l'époque de mon père, l'essentiel des revenus de la forêt provenait de la chasse. Sauf qu'avec le dérèglement climatique, il faut vraiment gérer minutieusement les bois. » Financier dans un fonds d'investissement en Belgique, l'homme de 42 ans n'est pas un professionnel de la sylviculture. Mais il a à cœur de préserver « la dimension historique, paysagère et naturelle » de la propriété. « Petit, j'ai passé des heures dans ces bois, que j'ai vus se dégrader en quelques années seulement. Ne rien faire, ce serait prendre le risque de tout voir disparaître. »

L'an dernier, il découvre La Belle Forêt, une jeune entreprise qui vend des crédits carbone dits « de haute qualité environnementale ». « Pour faire simple, l'idée est d'inciter les propriétaires à garder les arbres en bonne santé en finançant le manque à gagner de leur exploitation par l'émission de crédits carbone », explique Philippe Gourmain, l'un des cofondateurs. Au lieu de couper les individus lorsqu'ils ont atteint leur « maturité économique », l'objectif est de les laisser sur pied quelques dizaines d'années supplémentaires, période où ils absorbent le plus de carbone dans l'atmosphère.

« Sur les 220 hectares qui ont été déclarés éligibles aux crédits carbone, je m'engage à conserver 90 % du volume de chênes et pins maritimes arrivés à maturité pendant vingt ans, explique Arnaud, qui regrette l'absence de politique publique en ce sens. Aujourd'hui, tout est fait pour vous inciter à l'exploitation. En cas de reboisement, vous allez par exemple bénéficier d'exonérations sur les impôts foncier et forestier, ce qui constitue un énorme biais fiscal en faveur de la coupe rase. »

« L'idée est d'inciter les propriétaires à garder les arbres en bonne santé. »

Pour obtenir la certification La Belle Forêt, le propriétaire s'engage aussi à mettre en place des actions de protection de biodiversité, comme le maintien d'une certaine quantité de bois morts, la préservation des milieux humides ou encore la limitation des essences exotiques... « Il y a une vingtaine de critères à respecter et si vous allez au-delà, alors vos crédits carbone seront vendus plus chers sur le marché », explique Philippe Gourmain.

« Il n'y a pas de miracle », assure cet expert forestier, qui présida



l'interprofession France Bois Forêt jusqu'en 2021. « Si l'on veut développer une sylviculture plus durable, il faut arriver à monétiser les services écosystémiques rendus par la forêt, sans quoi les propriétaires n'auront aucun intérêt à changer leurs pratiques. » Bien conscient de la mauvaise image entourant les crédits carbone, il espère que ses produits transparents et certifiés permettront de relancer le marché auprès des entreprises. En Indre-et-Loire, la forêt du château d'Ussé a obtenu la note de 1,9 sur 3. « Nous avons beaucoup de progrès à faire par exemple sur la limitation du nourrissage du gibier ou sur l'augmentation des îlots de sénescence (ces parties de la forêt laissées en libre évolution, NDLR), mais nous sommes en bonne voie », sourit-il.

Pour le moment, aucun crédit carbone n'a encore été émis sur sa propriété, mais il compte dessus pour financer notamment des zones de pare-feu contre les incendies. « Bien sûr, cela ne rapportera jamais autant que les 45 hectares de coupe qui étaient autorisés dans le plan de gestion. Mais comme ce n'est pas ma source de revenus principale, je peux me permettre de faire ce type d'arbitrages. » D'après ses calculs, les crédits carbone lui rapporteront 60€ l'hectare par an, contre 300€ pour une futaie résineuse bien tenue. « Mais à terme, si je sauve ma forêt, alors je serai amplement gagnant. »

Julie de la Brosse

(1) Le prénom a été changé.